PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n°2001-186 du 11 Avril 2001
portant nomination du directeur général du tourisme et de l'hôtellerie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n°98-147 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale du tourisme et de l'hôtellerie ;
Vu le décret n°99-204 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de la culture et des arts, chargé du tourisme ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.
En conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. DZIAKETE Mody est nommé directeur général du tourisme et de l'hôtellerie.

Article 2.- M. DZIAKETE Mody percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de **M. DZIAKETE Mody,** sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la culture et des arts, chargée du tourisme,

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS
REP DU CONGO
UNITE TRAVAIL PROGRES
LA MINISTRE

Mambou Aimée GNALI

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON